Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Québec

Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile
Direction des affaires académiques et de l'éthique de la recherche

PRAIDA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Webinaire du PRAIDA

Parcours pré-péri-post migratoire d'une personne en demande d'asile – Vignette clinique

Questions & réponses

Amélie Bombardier & Vincent Richard - 9 décembre 2020

INFORMATION GÉNÉRALES

Pour revoir le webinaire
https://attendee.gotowebinar.com/register/3729661498696686095

Pour accéder à la présentation Powerpoint
https://cerda.info/wp-content/uploads/2020/12/Parcours_migratoire_des_demandeurs_dasile_et_des_refugies_Bombardier_et_Richard_PRAIDA_pour_CERDA_Decembre_2020.pdf

Pour contacter le PRAIDA
514-484-7878, poste 64850

Les informations dans ce document sont sujettes à changement. Veuillez donc vérifier si des mises à jours ont été apportées aux politiques et programmes décrits ci-dessous.

Les thèmes abordés dans ce document

- Intervention p.1
- Parcours migratoire p.3
- Audience et acceptation p.3
- Ressources externes p.4

Retrouvez en dernière page la liste des acronymes

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

1. Lorsque cela est nécessaire d'évaluer le parcours migratoire, est-ce que ça peut porter préjudice au dossier juridique du demandeur d'asile si les histoires ne concordent pas? Parce que j'imagine que le dossier médical peut être demandé lors de l'audience comme preuve?

Dans le cadre du webinaire, nous avons abordé le parcours migratoire comme outil d'évaluation et d'intervention. Nous ne devrions pas nous abstenir de le questionner de peur que cela nuise au dossier de demande d'asile. Si un intervenant constate des divergences ou des modifications entre ce qui est rapporté par la personne et ce qui est écrit dans le Fondement de la demande d'asile (FDA), il est important d'encourager la personne à en parler avec son conseil.

Il peut arriver qu'une lettre d'attestation de suivi psychosocial, qu'un rapport d'évaluation psychologique/psychiatrique, qu'un rapport d'un médecin ou tout autre professionnel pertinent soit demandé, mais le dossier médical ne constitue pas une preuve en tant que tel. De plus, il faut se rappeler que le dossier médical est confidentiel et ne peut être partagé sans le consentement de l'usager, et ce, même avec les autorités en immigration.

2. Comment accompagner des témoins d'un évènement traumatique à faire un affidavit considérant que la police est soit impliquée ou passive dans les pays d'origine?

Nous recommandons de se référer au conseil du demandeur d'asile pour savoir comment aider la personne à obtenir des éléments de preuve, y compris un affidavit.

3. Avez-vous des ressources à conseiller pour mieux gérer la communication interculturelle avec des demandeurs d'asile et réfugiés ?
La barrière linguistique constitue un enjeu majeur et peut être la source de plusieurs malentendus et incompréhensions. Un interprète, qui peut aussi agir comme médiateur culturel, est un allié capital dans l'évaluation et l'intervention. Lorsqu'une personne parle un peu de français ou d'anglais, il peut être jugé non nécessaire de recourir à un interprète parce qu'il est possible de communiquer en se "débrouillant", mais il est préférable d'éviter ce type de situation qui contribue aux incompréhensions et malentendus. En l'absence d'interprète, il devient très important de valider la compréhension régulièrement en demandant à la personne de reformuler dans ses mots nos propos. L'utilisation d'images ou de pictogrammes peut aussi faire partie des outils d'intervention.

La communication interculturelle, au-delà de la barrière linguistique, est un processus continu. Les intervenants peuvent démontrer de l'ouverture et de la curiosité envers la culture du client en posant des questions sans jugement, et considérer que le client est l'expert de sa propre expérience.

Si vous souhaitez aller plus loin, le site web du CERDA (www.cerda.info) ainsi que le site du Projet santé mentale des immigrants et réfugiés du CAMH (https://irmhp-psmir.camhx.ca/fr_CA/) contiennent des outils pour vous soutenir dans votre pratique interculturelle, par exemple :
Guide de pratique - L'adaptation des services à la diversité culturelle : https://cerda.info/wp-content/uploads/2018/09/guide_diversite_culturelle.pdf
Webinaire (en anglais seulement) - What you may not know about working with interpreters : https://irmhp-psmir.camhx.ca/web/nmhp/webinars/past-webinars/successful-or-promising-practices/eagan

4. Comment réduire l'anxiété d'une personne (ex. qui dit ne pas avoir de contact avec l'avocat?)
Avec le consentement du demandeur d'asile, l'intervenant peut tenter de joindre le conseil pour mieux comprendre ce qui se passe. Si l'intervenant et le demandeur d'asile n'arrivent pas à joindre le conseil après plusieurs tentatives et par divers moyens (téléphone, courriel, fax), vous pourriez expliquer le rôle d'un conseil et informer le demandeur qu'il peut changer de conseil à tout moment de son processus de la demande d'asile s'il n'est pas satisfait des services reçus.

Il est à noter qu'il y a de longs délais de traitement entre le dépôt du Fondement de la demande d'asile (FDA) et l'avis de convocation à une audience devant la CISR. Les délais varient de 14 mois à plus de 24 mois en contexte de pandémie. Or, le conseil est davantage impliqué en début de processus et dès la réception de la date d'audience. Il est normal que le conseil soit moins disponible entre ces deux moments. Toutefois, il est important que le demandeur soit bien orienté par son conseil dès le dépôt de sa demande d'asile pour qu'il reste actif dans l'obtention des éléments de preuve et soit prêt à les déposer au moment opportun.

Quelques pistes d'intervention à considérer: inviter la personne à faire la visite des salles d'audience à travers les Ready Tours https://refugeeclaim.ca/fr/ready-tours/ (service suspendu pendant la pandémie), consulter le Guide de préparation relative à la demande d'asile disponible à www.refugeeclaim.ca avec le demandeur d'asile, ramener la personne à ses zones de pouvoir en lien avec sa demande d'asile notamment en l'invitant à continuer de monter son dossier avec les preuves qu'elle peut aller chercher et à travailler sur son intégration. En effet, l'intégration est un aspect fondamental qui sera évalué si une personne doit éventuellement présenter une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires (en cas de refus de la demande d'asile) donc il est important de travailler sur l'intégration dès que possible.

5. Sans prendre le rôle de psychologue, il est possible de débuter par le constat empathique. Sentez-vous que l'accueil des propos aide la personne à recevoir ensuite des éléments de soutien (par exemple : valorisation de sa résilience) ?
Tout à fait. Accueillir les propos et le vécu, valider les sentiments ressentis et respecter la personne sont des interventions qui peuvent sembler banales, mais elles sont très importantes pour créer le lien de confiance avec les demandeurs d'asile et réfugiés qui ont souvent vécu des expériences déshumanisantes.

6. Comment l'intervenant peut garder son empathie? Quel peut être l'impact sur les intervenants d'entendre des histoires lourdes sans nécessairement être préparés à les recevoir? Avez-vous des trucs pour éviter le trauma vicariant?
Entendre des histoires de clients réfugiés et en demande d'asile peut avoir des impacts variés, dépendamment de l'intervenant et de son parcours personnel. Il n'y a pas de 'truc' pour éviter le trauma vicariant; pourtant, voici quelques exemples de pistes à considérer et à mettre en œuvre : respecter ses limites et son mandat, transférer un dossier qui vient trop nous chercher à un collègue, aller chercher du soutien clinique dans son milieu de travail, faire un debriefing avec un collègue après une rencontre particulièrement difficile, ne pas rester seul avec des dossiers lourds, faire des activités qu'on aime pour se changer les idées, s'attacher au sens positif que nous donnons à notre travail, aller chercher le soutien d'un psychologue externe.

Pour en apprendre plus sur ce sujet, les présentateurs de ce webinaire recommandent le livre de Pascale Brillon, **« Entretenir ma vitalité d'aidant : Guide pour prévenir la fatigue de compassion et la détresse professionnelle ».**

7. Quelles interventions recommanderiez-vous pour soutenir le développement de nouveaux projets de vie, faire en sorte que la personne garde espoir, notamment pour celle qui est en deuil/déçu de se retrouver ici? Certains deuils sont tellement longs et on vit souvent de l'impuissance à faire cheminer la personne.

Il faut d'abord accueillir et normaliser le vécu et les pertes. Il est aussi pertinent d'explorer les raisons des déceptions et de considérer avec la personne toutes les options possibles pour le futur incluant celles qui peuvent nous apparaître paradoxales (ex. retour au pays d'origine ou dans un pays de transit). Il est très important d'explorer le soutien social que la personne reçoit, car il s'agit d'un aspect très important qui peut aider à traverser les épreuves. Il est aussi pertinent de souligner les petits succès qui peuvent passer inaperçus, de comparer les opportunités que la personne avait dans son pays d'origine et celles qui s'ouvrent en étant au Canada, de répliquer, si possible, des activités que la personne faisait dans son pays d'origine, etc.

PARCOURS MIGRATOIRE

8. Avez-vous des partenaires entre le consulat ou l'ambassade des pays d'origine des personnes immigrantes-demandeuses d'asile? Est-ce qu'il y une façon de créer ce lien?

Les demandeurs d'asile ne doivent pas être en contact avec leur consulat ou leur ambassade, car cela pourrait nuire à la crédibilité de leur demande d'asile. Nous devons nous rappeler que le demandeur d'asile a quitté son pays d'origine, car il ne peut pas obtenir la protection de son État. Or, contacter son consulat ou son ambassade peut vouloir dire que la personne demande à nouveau la protection de son État donc n'est plus en danger dans son pays d'origine.

9. Pourquoi les ressortissants africains ne prennent pas un vol direct pour le Canada ? Ça éviterait de prendre la route des Amériques à partir du Brésil.

Des visas sont nécessaires pour entrer au Canada pour la plupart des ressortissants africains, et ne sont pas faciles à obtenir pour des personnes provenant de pays en conflit. Le Brésil leur offre une porte d'entrée alternative au continent nord-américain. Ne pouvant obtenir de visa, il faut noter que les personnes qui fuient leurs pays vont souvent mettre en place tous les moyens possibles pour trouver la sécurité.

10. Vous avez parlé du long trajet entre le Brésil et le Canada. Pourquoi les personnes ne demandent pas l'asile à leur arrivée dans un premier autre pays ?

Avant toute chose, il est important de rappeler que, si le chemin de l'Afrique au Canada via le Brésil est un trajet migratoire réel et utilisé, la grande majorité des personnes réfugiées dans le monde - 73% - se réfugient dans des pays voisins à leur pays d'origine, et 85% des réfugiés sont établis dans des pays « en voie de développement », y compris des pays d'Amérique Latine. Par exemple, en 2019, la Colombie recensait 1,8 million de Vénézuéliens accueillis sur son territoire et était le 2e pays à accueillir le plus de réfugiés au monde. Le Pérou comptait également 900 000 personnes réfugiées accueillies en 2019 (Référence : https://www.unhcr.org/5ee200e37.pdf). En comparaison, le Canada a accueilli 48 500 réfugiés réinstallés et personnes protégées (demandeurs d'asile acceptés) en 2019 (Statistiques Canada, 2020).

Les personnes réfugiées qui prennent des routes migratoires périlleuses, comme la voie terrestre du Brésil au Canada, le font pour des raisons diverses: par exemple, rejoindre de la famille déjà installée, ou se rendre dans un pays connu pour protéger les droits humains des personnes réfugiées, tel que le Canada.

Enfin, le trajet entre le Brésil et le Canada est simplement un des multiples trajets migratoires qui existent dans le monde.

11. Le fait qu'un demandeur d'asile ait préparé un peu son départ avec cueillette de document en prémigratoire, est-ce que ceci rend la demande moins justifiée ?

Pas nécessairement. Chaque situation est différente et il se peut que certaines personnes aient l'opportunité de "préparer" leur départ en prenant certains documents avec eux.

AUDIENCE & ACCEPTATION

12. Un demandeur d'asile qui s'est vu attribuer son statut de résident permanent sans audience, comment est-ce possible ?

Des demandeurs d'asile provenant de certains pays d'origine d'où le taux d'acceptation est très élevé (ou par contre, très bas), peuvent ne pas devoir passer à l'audience pour défendre sa demande d'asile:
https://irb-cisr.gc.ca/fr/fiche-information/Pages/demandes-dasile-moins-complexes.aspx
À savoir, les pays concernés sont présentement: Afghanistan, Burundi, Égypte, Érythrée, Irak, Syrie et Yémen.

13. Quel est le taux d'acceptation de demandes d'asile ?

Taux d'acceptation pour toute demande d'asile présenté au Canada : https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat.aspx
Taux d'acceptation par pays d'origine (ces statistiques existent pour chaque année depuis 2013) : https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2020.aspx

RESSOURCES EXTERNES

14. En dehors du RIVO, y a-t-il d'autres ressources psychologiques spécialisées dans les parcours de vie marqués par la violence organisée ? En existe-t-il en régions ? Sinon comment référer à ce niveau dans les 14 régions administratives ?

Certains psychologues en pratique privée qui acceptent le PFSI peuvent avoir une expertise à ce niveau. Il faut partir de la liste des psychologues disponible sur le site de Medavie Croix-Bleue et vérifier directement avec eux. Il est possible de faire une vérification par région ici: https://www.medaviebc.ca/fr/adherents/trouvez-professionnel-de-la-sante

Il pourrait être pertinent de contacter le RIVO pour vérifier s'ils connaissent des psychologues dans votre région. Certains psychologues peuvent avoir travaillé au RIVO à Montréal et avoir décidé de déménager ailleurs.

Un suivi psychosocial/psychologique en CLSC peut être pertinent même s'il n'est pas nécessairement spécialisé.

Il faudrait explorer la possibilité de demander une consultation indirecte auprès d'une clinique transculturelle comme celle de l'Hôpital Jean-Talon ou l'Hôpital Juif à Montréal. Ce sont des consultations pour les intervenants sans présence des usagers qui ont pour but de guider les intervenants lorsqu'il y a des problématiques particulièrement complexes.

Hôpital Jean-Talon: https://www.211qc.ca/organisme/hopital-jean-talon-clinique-de-psychiatrie-transculturelle-29047451
Hôpital Juif: https://www.mcgill.ca/tcpsych/clinical/ccs

LISTE DES ACRONYMES

ASFC: Agence des services frontaliers du Canada
CAQ: Certificat d'acceptation du Québec
CCR: Conseil Canadien pour les réfugiés
CH: Considérations de l'ordre humanitaire
CISR: Commission de l'Immigration et du statut de réfugié
CISSSS: Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS: Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC: Centre local de services communautaires
CSAI: Centre social d'aide aux immigrants
CSDA: Centre spécialisé des demandeurs d'asile (aide sociale)
CSQ: Certificat de sélection du Québec
DA: Demandeur d'asile
DDA: Document du demandeur d'asile
DP-DI-TSA: Déficience physique, déficience intellectuel, trouble de spectre de l'autisme
DPJ: Direction de la protection de la jeunesse
EJF: Enfants, jeunesse, famille
ERAR: Examen des risques avant renvoi
ETPS: Entente sur les tiers pays sûrs
FDA: Fondement de la demande d'asile (formulaire)
IRCC: Immigration, Réfugié et Citoyenneté Canada
LPJ: Loi sur la protection de la jeunesse
LSSSS: Loi sur les services de santé et les services sociaux
MIFI: Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration
OLO-SIPPE: Programme services intégrés en périnatalité et petite enfance et supplément alimentaire pour femmes enceintes
PCU: Prestation canadienne d'urgence
PFSI: Programme fédéral de santé intérimaire
PRAIDA: Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile
PST: Permis de séjour temporaire
PT: Permis de travail
RAMQ: Régie de l'assurance maladie du Québec
RIO: Remote Interpretation Ontario
RIVO: Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée
RP: Résident permanent
SAR: Section d'appel des réfugiés
SPR: Section de la protection des réfugiés
TCRI: Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
TS: Travailleur social